

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Sous la Présidence de M. Christophe BELTZUNG

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00

Présents : 28 dont 27 titulaires et 1 suppléant
 Excusés : 4
 Absents : 0
 Procurations : 2

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERNOT

Présents, Excusés, Absents

Commune	Nom	P	E	A	Procuration
Burnhaupt-le-Bas	T GRIENEISEN Alain, Maire	✓			
	T MEYER Régine		✓		Procuration à M. Alain GRIENEISEN
	T BURNER Auguste	✓			
Burnhaupt-le-Haut	T SENGLER Véronique, Maire	✓			
	T BOHRER Marc	✓			
	T SCHOEN Philippe	✓			
Dolleren	T REYMANN Sébastien, Maire	✓			
Guewenheim	T BARBERON Jean-Luc, Maire	✓			
	T SCHANEN Isabelle		✓		
Kirchberg	T ORLANDI Fabienne, Maire	✓			
Lauw	T EHRET Emile, Maire	✓			
	T BISCHOFF Sonia	✓			
Masevaux-Niederbruck	T BELTZUNG Maxime, Maire	✓			
	T UHLEN Hervé	✓			
	T SEREIN Dominique	✓			
	T BISCHOFF Jean-Luc	✓			
	T ETTERLEN Sophie	✓			
	T FURTER Manon	✓			
	T LERCH Laurent	✓			
	T TROMMENSCHLAGER Florence		✓		Procuration à M. Laurent LERCH
Le Haut-Soultzbach	T DUDT Franck, Maire	✓			
	T BELTZUNG Christophe, Maire Délégué	✓			
Oberbruck	T FREITAG Claire	✓			
Rimbach	T DALLEY Michel, Maire		✓		
	S GROSJEAN Antoine	✓			
Sentheim	T HIRTH Bernard, Maire	✓			
	T SPERISSEN Sandrine	✓			
	T KUNTZMANN Denis	✓			
Sewen	T FLUHR Hubert, Maire,	✓			
Sickert	T HIRTH Bertrand, Maire	✓			
Soppe-le-Bas	T WEISS Jean-Julien, Maire	✓			
Wegscheid	T BERLINGER Jean-Marie, Maire	✓			
Total		28	4	0	2

En raison des protocoles sanitaires liés à la crise du COVID-19, la séance rapportée dans le présent procès-verbal s'est déroulée à huis clos.

Ordre du Jour

Introduction	55
POINT 1. Approbation du PV du Conseil Communautaire du 24 juin 2020	55
POINT 2. Désignation des représentants à l'EPF Alsace	55
POINT 3. Désignation des représentants à l'EPAGE de la Largue.....	55
POINT 4. Désignation des représentants à l'association Maison de la Géologie	55
POINT 5. Vente de terrain ZI Doller – modification des clauses.....	55
POINT 6. Divers et Communications.....	56
6.1. Budget.....	56
6.2. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut	56
6.3. Gouvernance	57
6.4. Présentation des collaborateurs.....	57

Introduction

Le Président, M. Christophe BELTZUNG accueille les membres présents et salue le personnel de la Communauté de Communes.

POINT 1. Approbation du PV du Conseil Communautaire du 24 juin 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention (M. Antoine GROSJEAN).

POINT 2. Désignation des représentants à l'EPF Alsace

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité moins 1 abstention, ses représentants à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace) :

Représentants à l'Assemblée Générale :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Laurent LERCH	M. Bertrand HIRTH
2	Mme Véronique SENGLER	M. Bernard HIRTH

Représentants au Conseil d'Administration (parmi les représentants désignés à l'Assemblée Générale) :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Laurent LERCH	Mme Véronique SENGLER

POINT 3. Désignation des représentants à l'EPAGE de la Largue

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants à l'EPAGE de la Largue :

Représentants à l'Assemblée Générale :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Jean-Julien WEISS	M. Henri STASCHE
2	M. Auguste BURNER	M. Michel SETIF
3	M. Franck DUDT	Mme Sophie HIGELIN

POINT 4. Désignation des représentants à l'association Maison de la Géologie

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, son représentant à l'Association Maison de la Géologie :

Titulaire
M. Bertrand HIRTH

POINT 5. Vente de terrain ZI Doller – modification des clauses

Dans le cadre de la vente d'un terrain à la Société AVELENGO (cf Conseil Communautaire du 19 février 2020), l'acheteur demande une modification des clauses résolutoires (en bleu) lui permettant de pallier les conséquences de la crise économique liée au COVID.

La modification de ces clauses concerne les points suivants :

- **L'ACQUEREUR** déclare vouloir réaliser un ou plusieurs immeubles à usage artisanal ou d'entrepôt ou de logistique ou de bureaux **ou de loisirs ou de commerce**,
- Si **l'ACQUEREUR** n'a pas réalisé la première tranche des travaux, comme il est dit ci-dessus, d'une surface de plancher supérieure à 15 % de la superficie du terrain d'assiette, avec un minimum de 3000 m², au plus tard dans un délai de trois ans à compter **de l'obtention du permis de construire purgé de tout recours**, il devra rétrocéder le **BIEN** concerné à la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.
- ~~— Si **l'ACQUEREUR** n'a pas réalisé la deuxième tranche des travaux, comme il est dit ci-dessus, d'une surface de plancher supérieure à 15 % de la superficie du terrain d'assiette, avec un minimum de 3000 m² supplémentaires, au plus tard dans un délai de cinq ans à compter des présentes, il devra rétrocéder le **BIEN** concerné à la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.~~

Délibération :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Accepte de vendre la parcelle cadastrée section 28 n°269 d'une superficie de 202,15a sur la Commune de Burnhaupt-le-Haut à la « SCI AVELENGO (représentée par Monsieur et Madame Philippe ZEUGMANN) » pour un montant de 3 000 € l'are soit 3 000 € x 202,15a = 606 450,00 € HT
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

POINT 6. Divers et Communications

6.1. Budget

M. Jean-Luc BISCHOFF souhaite que le BP 2020 soit présenté à la nouvelle assemblée.

Le Président, M. Christophe BELTZUNG lui répond que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

6.2. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut

M. Alain GRIENEISEN estime que le dossier de la Gendarmerie entre dans une phase opérationnelle avec, actuellement, une recherche de logements transitoires par la Gendarmerie Nationale.

Mme Véronique SENGLER informe le Conseil que la vente du foncier par l'Etat va obliger la Gendarmerie à quitter les locaux dès la cession effective.

M. Alain GRIENEISEN estime que si des solutions ne sont pas trouvées rapidement, on risque de constater des dysfonctionnements dans l'avant-vallée notamment au niveau de la réactivité et de la logistique.

Mme Véronique SENGLER indique que des logements ont été trouvés à la Cité Scolaire de Masevaux, en collaboration avec le Département et la Région.

M. Auguste BURNER rappelle que, pendant les travaux, tous les bureaux seront rassemblés à la Gendarmerie de Masevaux, dont 1 logement sera provisoirement réaffecté en bureau de manière à accueillir toute la brigade. Reste la question des garages à solutionner car les véhicules doivent être protégés.

Mme Véronique SENGLER ajoute que c'est la Gendarmerie Nationale qui prendra en charge les travaux relatifs à ces hébergements provisoires.

6.3. Gouvernance

Mme Véronique SENGLER souhaite que le Bureau de la Communauté de Communes soit ouvert aux Maires dès lors qu'un sujet à l'ordre du jour concerne leur commune.

Le Président, M. Christophe BELTZUNG lui répond qu'il va examiner cette possibilité pour la rentrée.

6.4. Présentation des collaborateurs

Le Président, M. Christophe BELTZUNG présente l'ensemble des collaborateurs de la Communauté de Communes au Conseil Communautaire.

M. Jean-Luc BISCHOFF apprécie la démarche et rappelle que dans un monde numérisé, l'humain doit rester au cœur des sujets.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Président, M. Christophe BELTZUNG remercie les participants et lève la séance à 20h.